

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 13 Mai 2014</p>

L'an deux mille quatorze, le treize mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Douzillac dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Dominique MAZIERE, Maire.

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 Mai 2014

Présents : MM MAZIERE Dominique, RAYNAUD Jean-Michel, RAIGNIER Anne-Lise, CHARRIER Francis, LAMOTHE Jean-Pierre, MELKEBEKE Alexandre, DELLA-MUTA Stéphanie, MARIUZZO-RAYNAUD Paul, FAVARD Sophie, DUSSARRAT Émilie, ESCLAFIT Stéphane, POUMEAU Gil, LANDRAUD Alain, BARBOT Angélique

Excusé : M. BONIS Alexandre qui a donné son pouvoir à M. POUMEAU Gil

Conformément à l'article L 124-14 du Code des Communes il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans les membres du Conseil. Monsieur Paul MARIUZZO-RAYNAUD a été nommé pour accomplir ces fonctions qu'il a acceptées.

N° 34/2014

<p style="text-align: center;">Fiscalité locale (TH – TFPB – TFPNB)</p>
--

Le maire donne la parole à Jean-Pierre Lamothe, adjoint responsable du budget. Ce dernier rappelle la liste des impôts communaux concernés, à savoir la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, et la taxe sur le foncier non bâti. Il explique que le budget de la commune a été piloté par les ressources à dégager pour rembourser les emprunts (à hauteur de 40 000€) et permettre les travaux du Coutillas (environ 38 000€), soit 78 000€.

Il explique également que du fait du transfert de compétences à la CCIVS, une attribution de compensation sera versée afin de couvrir les frais de fonctionnement induits par ces compétences transférées – écoles, voirie... - pour une somme d'environ 180 000€. A cela s'ajouterait un montant lié à l'amortissement des immobilisations transférées (bâtiments et matériel) de la commune, pour environ 47 000€ par an.

Mais avec ce transfert de charges de 227 000€ à payer à la CCIVS, montant provisoire à payer, empêcherait la commune d'inscrire au budget les travaux des Coutillas. Il a donc été négocié avec la CCIVS que pour cette année, le montant de 47 000€ lié aux amortissements ne soit pas transféré afin de pouvoir assurer ces travaux.

La mise en place de la communauté de communes induit des transferts et des charges nouvelles pour chacune des communes. Douzillac n'est pas la plus impactée en la matière, quatre autres communes étant confrontés à des situations plus problématiques (Saint-Aquilin, Montrem, Saint-Astier, Neuvic-sur-l'Isle). De nombreux arbitrages vont devoir être rendus au sein de la CLECT afin de déterminer le montant que chaque commune devra verser ad vitam eternam à la

CCIVS. Ainsi, si la règle de l'amortissement n'est pas aberrante en soi, le changement de système induit entraîne un coût immédiat considérable. D'autre part, c'est la première année que les dotations de l'Etat diminuent, renversant une logique d'hausse continue puis de gel des dotations.

Dans ce contexte, pour donner un minimum de souplesse dans un contexte déjà très serré, Jean-Pierre LAMOTHE considère nécessaire de trouver environ 3 000€ de recettes supplémentaires.

Cette recette serait permise avec une augmentation de la fiscalité à hauteur de 0,90%, un taux proche de l'inflation. Ainsi, sans augmentation d'impôts, le montant total progresserait de 6 782€ contre plus de 8 900€ avec cette augmentation, soit 2200€ de plus.

Le maire rappelle qu'il s'agit d'une somme d'apparence modique, mais qui permettra de donner un peu de marge pour assurer les imprévus. Derrière, c'est un véritable chantier de réflexion sur les économies possibles qui doit être mis en place.

Le conseil se prononce avec 14 voix pour l'augmentation de la fiscalité de 0,9% et une abstention.

Jean-Michel RAYNAUD rappelle par ailleurs qu'au-delà de la part communale de ces taxes, une partie de la taxe est intercommunale, celle-ci devrait voir en partie ses taux réduits par rapport à l'an dernier, du fait du lissage des taux d'imposition à l'échelle de la nouvelle communauté de communes. De ce fait, la hausse ressentie au niveau communal devrait être amoindrie par la composante intercommunale

Les nouveaux taux de fiscalité (partie communale) sont donc les suivants :

Taxe Habitation :	17,31 % (17,16% en 2013)
Foncier bâti :	17,24 % (17,09% en 2013)
Foncier non bâti :	88,73% (87,94% en 2013)

N°35/2014

**Attribution de l'indemnité de Conseil à Monsieur Bruno DE VENCAY
Inspecteur des finances publiques**

Monsieur le Maire indique qu'un arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 du Ministre de l'intérieur et, de la décentralisation et du Ministre de l'économie, des finances et du budget a institué en faveur des receveurs municipaux et syndicaux une indemnité se substituant à l'indemnité de gestion.

Au terme de ce texte il appartient à notre assemblée de fixer le principe de l'attribution de cette indemnité, son taux et sa date d'effet.

La décision qui sera prise aura un caractère permanent et ne sera revue que s'il y a renouvellement du conseil municipal ou s'il y a changement de comptable.

Dans ces conditions, je vous propose d'allouer à Monsieur Bruno DE VENCAY le receveur Municipal, en sa qualité de conseiller financier de notre collectivité l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 à effet de la date d'installation du nouveau Conseil Municipal et au taux de 100%.

Les crédits nécessaires au paiement de cette dépense seront prévus au compte 6225 du budget.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte ces propositions.

<p style="text-align: center;">Vote du Budget Principal 2014, des Budgets Annexes (Multiple rural, Assainissement Collectif) et du Budget Régie des transports</p>

Après le travail préparatoire de la commission des finances, le projet de budget est présenté par Jean-Pierre LAMOTHE.

Le budget du Multiple rural

Le multiple rural a un budget de fonctionnement présentant 17 290,15€ de recettes et 32570,89€ de dépenses. Le budget est équilibré par un virement du budget principal de 15 280,74€, somme correspondant au remboursement de l'emprunt, ceci n'a rien de nouveau par rapport aux années précédentes.

Sur la section investissement, des excédents sont reportés et grossissent avec le temps.

Au total, les dépenses et recettes d'investissements sont d'un montant de 36 118,19€.

Emilie DUSSARRAT questionne la nature du contrat liant la commune et les locataires du multiple rural. Il s'agit en fait de deux contrats, un bail de location de gérance d'un fonds de commerce et un bail d'habitation pour le logement. Le Maire signale que la convention indique qu'en cas de fin du bail de location de gérance, les locataires doivent également quitter le logement. Cependant, un avenant signé à la fin de la mandature précédente doit faire l'objet d'une étude approfondie.

Par ailleurs, le maire fait état d'une proposition orale du restaurateur qui souhaiterait acquérir le fonds de commerce rattaché au multiple, détenu par la municipalité.

Le budget est adopté à l'unanimité.

Budget Assainissement

Le budget Assainissement présente en fonctionnement 54 668,85€ de dépenses et de recettes. Le plus gros poste de dépenses concerne le paiement des intérêts sur les emprunts à hauteur de 12 165,70€. A noter également dans les recettes, une reprise sur amortissement de 14 393,49€. Celle-ci vient corriger une erreur inscrite au budget 2013 et aux comptes où avaient été intégrées trois années d'amortissement (environ 45 000€) au lieu d'une seule. Il s'agit donc là de l'amortissement de l'année 2015 réintégré sur l'année 2014.

En investissement, les dépenses intègrent l'assainissement de Petit Boissonnie dont les travaux viennent d'être achevés, les travaux de la seconde tranche d'assainissement, ainsi qu'un montant de dépenses imprévues.

Au total, les dépenses et recettes en investissement sont de 1 689 537,38€.

Le budget est adopté à l'unanimité.

Budget Transport

Jean-Pierre LAMOTHE rappelle que la commune dispose de son propre bus et est donc transporteur. Cependant, cette compétence communale reste discutée au niveau intercommunal, qui souhaite l'intégrer aux compétences transférées. A ce jour, aucun document officiel ne spécifiant le transport scolaire dans les statuts de la CCIVS, l'adjoint propose de reproduire le budget existant.

Le budget en **fonctionnement** présente **32 472,06€** de dépenses et de recettes. En **investissement**, on retrouve **3 712,02€** de recettes et de dépenses dont un montant de 2500€ pour reconstruction des sièges.

Le budget est adopté à l'unanimité.

Budget Principal

Jean-Pierre LAMOTHE explique la construction du budget principal 2014, pour tenir en compte que certaines compétences sont parties à la communauté de communes. Ainsi, pour chaque poste qui a fait l'objet d'un transfert à la CCIVS, ont été retranscrites les sommes du budget de l'année dernière moins les sommes communiquées à la CCIVS. Cette opération explique les réductions considérables concernant les charges de personnel et les atténuations de produits. Pour les recettes, disparaissent aussi les recettes liées à la cantine et aux écoles.

La dotation de l'Etat est en diminution, tandis que les impôts locaux augmentent du fait de la hausse des bases fiscales décidées par l'Etat et des taux votés par la commune. Les loyers perçus par la commune n'ont quant à eux pas augmenté, stable à 45 000€. Le budget de l'an dernier dégage un excédent de 61 041€.

Sur le plan des subventions attribuées aux organismes et associations, le don aux Restos du Cœur a été revalorisé de 25€ pour atteindre 100€, de même que pour la prévention routière. 30€ ont été alloués pour le club de Trélissac pour un enfant de la commune participant à un déplacement à St Brieuc. Le montant en baisse versé à l'Anace est en ligne avec la facture déjà établie. Le montant versé au comité des fêtes correspond aux 100€ de subvention pour l'achat des sapins de Noël, la subvention 2013 étant gonflée du fait du tour de la Dordogne et du feu d'artifice de la fête, qui n'avait pu être tiré.

Le budget en fonctionnement présente au final 596 752,62€ de recettes et de dépenses.

Pour la section des investissements, peu de travaux sont inscrits pour cette année. A savoir, des travaux pour le câble électrique des Rieux (951€), l'installation du colombarium au cimetière (4 280€), la réfection des sanitaires des gîtes (1839,55€) et les opérations de réseau sur le carrefour des Coutillas (37 614,08€). Le budget Investissement, y compris les remboursements des annuités d'emprunts, s'équilibre donc à 97 176,63€.

Le budget principal est adopté à l'unanimité.

Elections européennes : composition du bureau de vote

Le 25 mai aura lieu les élections pour le Parlement européen. Le Conseil municipal organise le déroulement du vote :

Bureau de Vote

Président	:	M. Dominique MAZIERE	15h30 – 18h00
Présidents suppléants :		Mme Anne-Lise RAINIER	8h00 – 10h30
		M. Jean-Michel RAYNAUD	10h30 – 13h00
		M. Francis CHARRIER	13h00 – 15h30

Assesseurs :

8h - 10h : M. Gil POUMEAU - M. Paul MARIUZZO-RAYNAUD
10h – 12h : Mme Emilie DUSSARAT – M. Alexandre BONIS
12h – 14h : Mme Sophie FAVARD – Mme Stéphanie DELLA MUTA
14h – 16h : M. Alain LANDRAUD – M. Stéphane ESCLAFIT
16h – 18h : Mme Angélique BARBOT – M. Alexandre MELKEBEKE

Divers

Compte-rendus de réunion

Réunion du SIVOS :

Anne-Lise RAINIER revient sur la réunion du syndicat des transports scolaires. Le budget a été voté avec les participations des communes, soit 9600€ pour Douzillac.

Elle indique que pour faire une demande d'abribus, la demande doit être faite assez tôt, une commande étant faite par lot de trois. Il faut donc penser à faire le tour des abribus pour voir ceux qu'il faut ajouter.

En ce qui concerne les enfants qui seront transportés vers le centre de loisir le mercredi après-midi, rien ne sera facturé mais tous les enfants qui fréquentent le bus ce jour-là doivent l'indiquer sur leur fiche navette.

Réunion du SIAEP :

Le nouveau bureau du SIAEP, syndicat de l'eau, a été élu. Le président est Joël TARIS (St Léon sur l'Isle), le 1er est Francis CHARRIER et le 2ème Vice-Président : M. DUPREUILH. Les indemnités ont été votées.

Réunion du SDE :

Dominique MAZIERE s'est rendu mardi dernier à St André de Double avec Alain LANDRAUD et Francis CHARRIER pour la réunion du Syndicat d'électrification. A été élu le bureau du secteur 11 (Mussidan, Ribérac, Neuvic), incluant 7 titulaires et 7 suppléants qui siègeront au syndicat départemental, dont la réunion aura lieu le vendredi 23 mai. Aura lieu l'élection au bureau du SDE départemental (13 secteurs).

Réunion sur les rythmes scolaires :

Une rencontre de la CCIVS pour les rythmes scolaires a eu lieu avec Graziela FENELON et M CIENATEMPO. Il a été admis que pour la garderie municipale, aucune règle particulière ne prévalait. Cependant, l'année prochaine, celle-ci

devrait passer en accueil périscolaire, avec donc plus de personnel d'accompagnement. Mais ce statut induit un besoin de 3m² par enfant.

A donc été avancé la possibilité de faire deux groupes d'enfants, avec ceux restant à la garderie et ceux prenant le bus. Les listes définitives restent à établir mais un premier pronostic permet d'imaginer un groupe le soir 27 enfants à la garderie et 19 qui prennent le bus. Le matin, il y a au maximum 43 enfants à la garderie, 28 qui prennent le bus.

Concernant les salles pour les TAP, ont été retenus la salle des fêtes avec 2 groupes, 1 groupe dans la garderie et 2 groupes dans la cantine.

Cependant une demande de la part de la maîtresse de la maternelle a été faite. En effet, Mme Bordas se positionnait peut-être pour réaliser les TAP pendant les périodes de sieste. Cela ferait une salle en moins à trouver pour les TAP.

Pour rappel, le plan initial prévoit des TAP trois fois par semaine : lundi, jeudi et vendredi.

Jardins Partagés et journée du Patrimoine :

Alexandre MELKEBEKE a récupéré lors d'une formation de la documentation sur les jardins partagés. Un compte-rendu est à venir.

Il se charge par ailleurs de remplir les dossiers pour les journées du Patrimoine, qui se dérouleront le 20-21 septembre 2014, et dont le thème est le patrimoine naturel. Douzillac semble tout indiqué pour cette occasion.

Rencontres à venir :

Réunion à venir pour DFCI

Une rencontre est à prévoir bientôt pour le syndicat des DFCI de la Double, la date exacte n'étant pas encore connue.

Réunion Natura 2000 :

Une réunion sur le thème Natura 2000 aura lieu le 23 mai. Angélique BARBOT et Stéphanie DELLA MUTA se propose d'y assister.

Rencontres sur les rythmes scolaires :

Le 23 mai prochain, une réunion sur les rythmes scolaires destinés aux cadres des collectivités territoriales aura lieu à la maison des communes de Marsac.

Le lundi 26 mai, visite des locaux de Douzillac l'après-midi à assurer.

Mai collectif :

Le conseil municipal retient la date du 31 mai pour réaliser un mai collectif. La formule de ce mai sera discutée lors d'une rencontre samedi 17 mai à 11h.

Demande d'utilisation du bus :

Dans le cadre du festival de La Vallée, la CCIVS demande à la commune de Douzillac la possibilité de gérer le transport pour deux trajets, un partant de Douzillac et un de Beauronne, pour Saint-Astier.

Anne-Lise RAINIER indique que les tarifs en vigueur, établis en 2011 sont les suivants : 2€/km + 11,50€/h pour le chauffeur.

Ainsi, pour Saint-Astier, cela correspond à 12km soit une facture de 120€.

Le Conseil municipal se prononce pour fournir ces chiffres à la CCIVS.

N°36/2014

Elimination de documents à la Bibliothèque

Monsieur le Maire propose de définir une politique de régulation des collections de la Bibliothèque municipale et d'en définir, ainsi qu'il suit, les critères et les modalités.

Vu le code des communes et notamment l'article L 122-20 ;

Considérant qu'un certain nombre de documents intégrés depuis plusieurs années aux collections de la bibliothèque doivent être réformés parce qu'ils contiennent une information obsolète ou sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale ;

Considérant les livres dont l'état physique ou le contenu ne correspondent plus aux exigences de la politique documentaire de la Bibliothèque Municipale devront être retirés des collections ;

Considérant que ces livres réformés seront détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler ;

Considérant que l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme d'une liste ;

Considérant que le responsable de la Bibliothèque est chargé de mettre en œuvre la politique de régulation des collections et doit signer les procès-verbaux d'élimination.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Autorise le Maire à faire procéder à la destruction de ces ouvrage.

Récapitulatif des délibérations prises :

Objet	N°	Page
Vote des taux des Taxes	34	1
Attribution de l'indemnité de Conseil à Monsieur Bruno DE VENCAY Inspecteur des Finances publiques	35	2
Elimination de documents à la Bibliothèque	36	7

Emargements :

<u>Prénoms - Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Signature</u>
Dominique MAZIERE	Maire	
Jean-Michel RAYNAUD	1 ^{er} Adjoint	
Anne-Lise RAIGNIER	2 ^{ème} Adjointe	
Francis CHARRIER	3 ^{ème} Adjoint	
Jean-Pierre LAMOTHE	4 ^{ème} Adjoint	
Angélique BARBOT	Conseillère	
Alexandre BONIS	Conseiller	
Stéphanie DELLA-MUTA	Conseillère	
Émilie DUSSARAT	Conseillère	
Stéphane ESCLAFIT	Conseiller	
Sophie FAVARD	Conseillère	
Alain LANDRAUD	Conseiller	
Paul MARIUZZO-RAYNAUD	Conseiller	
Alexandre MELKEBEKE	Conseiller	
Gil POUMEAU	Conseiller	